



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## SOLICITATION AMENDMENT / MODIFICATION DE L'INVITATION

### RETURN BIDS TO / RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Director Services Contracting 3 (D Svcs C 3)  
Direction des contrats de service 3 (DC Svc 3)  
Attention: Lana Ibrahim  
Par courriel à: [Lana.Ibrahim@forces.gc.ca](mailto:Lana.Ibrahim@forces.gc.ca)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes

<b>Title / Titre</b> Congélateurs ultra-basse température	
<b>Solicitation No. / N° de l'invitation</b> W6369-23-A077	<b>Amendment No. / N° de la modification</b> 04
<b>Date of Amendment / Date de la modification</b> 26 janvier 2023	
<b>Address Enquiries to / Adresser toutes questions à:</b> Lana Ibrahim, D Svcs C 3-4-2 <a href="mailto:Lana.Ibrahim@forces.gc.ca">Lana.Ibrahim@forces.gc.ca</a>	
<b>Telephone No. / N° de téléphone</b>	<b>FAX No. / N° de fax</b>
<b>Destination</b>  Quartier général de la Défense nationale Dépôt central de matériel médical 105, chemin Montgomery, bâtiment BB-104-A Petawawa (Ontario) K8H 2X3	

**Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

<b>Solicitation Closes / L'invitation prend fin:</b>  At / à:  14:00 Heure normale de l'EST (HNE)  On / le:  02 février 2023
--

<b>Delivery Required / Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered / Livraison proposée</b>
<b>Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)</b>  Name – Nom _____ Title – Titre _____	
Signature _____ Date _____	

**LA MODIFICATION 04 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS NUMÉRO W6369-23-A077 VISE :**

1. Donner des précisions et répondre aux questions des fournisseurs potentiels.

**QUESTIONS ET RÉPONSES:**

<b>Question 4</b>	O2 (2c) -Qu'entend-on par « fermeture automatique »?
<b>Réponse 4</b>	Lorsqu'on ouvre la porte du congélateur, cette dernière doit pouvoir se refermer d'elle-même sans que personne n'intervienne.
<b>Question 5</b>	O2 (2d) - Veuillez confirmer si une seule clé suffit (la forme singulière « serrure à clé » porte à le croire).
<b>Réponse 5</b>	Une serrure à clé unique suffit, mais au moins deux clés doivent être fournies, de sorte que différentes personnes puissent déverrouiller le congélateur.
<b>Question 6</b>	O2 (4) - Comme il n'est pas question de la distance à partir de laquelle le bruit sera mesuré, est-ce qu'un niveau sonore de 48,6 dB est acceptable?
<b>Réponse 6</b>	Le bruit émanant du congélateur ne doit pas excéder 53 décibels A [db(A)] à un (1) mètre, ce qui veut dire qu'un niveau de 48,6 dB est acceptable.
<b>Question 7</b>	O3 (1) -L'acier peint (option acier inoxydable)/l'acier peint (de base) sera-t-il accepté?
<b>Réponse 7</b>	Oui, c'est acceptable.
<b>Question 8</b>	O5 (3&4) - Le manuel de notre produit ne le précise pas textuellement, mais on y voit bien que l'écran d'affichage de l'appareil permet un contrôle de la température par tranches minimales de 1 degré Celsius. Est-ce que c'est acceptable?
<b>Réponse 8</b>	Oui, cela devrait être acceptable si les images du manuel le démontrent bien.
<b>Question 9</b>	En ce qui concerne les années d'option, la quantité et la livraison : La compagnie n'a généralement pas de congélateurs à capacité de 700 boîtes en stock. Quel préavis de commande nous donneriez-vous? (Nous cherchons à bien établir les attentes. Vous attendriez-vous à une livraison immédiate ou disposerions-nous d'un délai de quelques mois?)
<b>Réponse 9</b>	Les délais de livraison dans le cadre des années d'option ne sont pas précisés dans la DP. Le MDN et le fournisseur les établiront ensemble. Quand il exerce ses années d'option, le MDN peut accepter des délais de livraison de trois mois ou plus.
<b>Question 10</b>	Concernant la section 6. CERTIFICATION ET CONFORMITÉ, acceptez-vous un congélateur certifié UL ?
<b>Réponse 10</b>	MDN accepte les congélateurs certifiés UL, tant qu'ils sont reconnus par le Conseil canadien des normes (CCN).



<b>Question 11</b>	En ce qui concerne l'exigence 3.1.7 qui stipule que le congélateur doit être écologique en présentant un faible potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone et conforme au <i>Règlement fédéral sur les halocarbures (2003)</i> . Pouvez-vous indiquer quelles spécifications doivent exactement être vérifiées par les vendeurs pour se conformer au <i>Règlement fédéral sur les halocarbures de 2003</i> ? Un congélateur est-il conforme au <i>Règlement fédéral sur les halocarbures de 2003</i> s'il utilise un réfrigérant non ODP (potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone = 0) ?
<b>Réponse 11</b>	Le congélateur doit respecter tous les règlements spécifiés dans le <u>Règlement fédéral sur les halocarbures (2003) (<a href="http://justice.gc.ca">justice.gc.ca</a>)</u> . Le vendeur est responsable de s'assurer que l'appareil qu'il soumet à l'appel d'offres est conforme à l'ensemble de ces réglementations.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**